

## Le rôle de la Région pour l'Apprentissage

la Région décide de l'ouverture et fermeture des sections d'apprentissage et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), elle assure la formation des formateurs, elle pilote les comptes de chaque CFA et assure l'équilibre financier ; elle co-finance les investissements (à 50% minimum) sur les locaux et les équipements, elle finance les indemnités de transport, hébergement et restauration (THR) servis aux Apprentis, ainsi que leur premier équipement professionnels, elle verse une prime compensatrice de l'effort de formation aux employeurs d'Apprentis, ...

Tout cela fait que la Région est le véritable « patron » du dispositif de l'apprentissage (même si les programmes sont identiques aux référentiels de l'Education Nationale) et qu'elle a un impact déterminant sur les méthodes pédagogiques mises en œuvre.

Ainsi, en région Pays de la Loire, le Conseil régional a fait progresser la notion (et la pratique) de l'individualisation des parcours, appuyé sur des tests de positionnement à l'entrée en CFA, la négociation d'un parcours adapté à chaque cas pouvant s'appuyer sur un centre de ressources animé et outillé pour des accompagnements individuels. Dans cette logique, un nombre non négligeable de jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis dans les CFA. Une large sensibilisation au développement durable a également pu être engagée, ...

Cette action de la Région en faveur de l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et pour la création de véritables filières de formation depuis le CAP-BEP jusqu'au BTS, et si possible vers la licence professionnelle (sans parler de l'ouverture de sections dans les grandes écoles : Audencia, Ecole Centrale, ...) a favorisé une augmentation de la demande des jeunes et des familles pour ce mode de formation.

A l'inverse, dans les lycées, la Région finance les locaux, la restauration et l'hébergement, mais n'a que peu de prise sur la pédagogie et les moyens en personnel enseignant qui sont de la responsabilité exclusive du Rectorat.

Dans ces conditions, l'Apprentissage constitue pour la Région une vitrine en matière de pédagogie et d'insertion des jeunes de tous niveaux, mais c'est aussi un levier, à l'occasion du dialogue sur la carte des formations professionnelles, pour négocier avec le Rectorat sur les lycées professionnels. C'est aussi un domaine de dialogue avec les branches professionnelles et les chambres consulaires.

Soulignons au passage que ces résultats très positifs qui ont fait de la Région Pays de la Loire une des toutes premières en matière de quantité et de qualité de l'apprentissage n'ont pu être obtenus que grâce à un engagement politique fort et à travail et une compétence importants des services.